

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 30 AOUT 2022

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D - SOULERE A - LESBARRERES F - SOUBIROUS JB - MINCHELLA D - RIVIERE E – COURTADE – KUSTRE/CRAMPE C

ABSENTS EXCUSES : PRISSE S (procuration à LESBARRERES F) GOMER (procuration à SOUBIROUS JB) BRUGUERA M (procuration à ZARAGOZA N)

ABSENT : CAUSSIEU P - VERGEZ O

Secrétaire de séance : ZARAGOZA N

1 Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE de valider le compte rendu du Conseil Municipal du 4 août 2022.

POUR – 12 ABSTENTION– 2 : MINCHELLA D – SOULERE A

2 Assainissement du Maillet – offre de financement du Crédit Agricole

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un financement a été sollicité auprès du Crédit Agricole concernant les travaux d'assainissement au Maillet.

Le Crédit Agricole a transmis l'offre suivante :

- Montant : 140 000 €
- Emetteur Commune de Gavarnie Gèdre
- Durée totale 20 ans
- Périodicité : Trimestriel
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 2,94%
- Frais de dossier : 400 €
- Montant de l'échéance constante : 2320,87 €
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de valider la proposition de financement par emprunt de 140 000 € du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

POUR – 13

3 Offres de financement pour Travaux espaces publics de Gavarnie :

- offre de financement long terme du Crédit Agricole

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un financement a été sollicité auprès du Crédit Agricole concernant la tranche 2 de travaux de réhabilitation des espaces publics de Gavarnie.

Le Crédit Agricole a transmis l'offre suivante :

- Montant : 350 000 €
- Emetteur Commune de Gavarnie Gèdre
- Durée totale 20 ans
- Périodicité : Trimestriel
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 2,94%
- Frais de dossier : 400 €
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle

-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider la proposition de financement par emprunt de 350 000 € du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

POUR – 13

- offre de financement court terme du Crédit Agricole

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un financement court terme a été sollicité auprès du Crédit Agricole concernant le préfinancement subventions et TVA travaux de réhabilitation des espaces publics de Gavarnie.

Le Crédit Agricole a transmis l'offre suivante :

- Montant : 1 100 000 €
- Emetteur Commune de Gavarnie Gèdre
- Durée totale : 36 mois
- Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe proportionnel annuel
- Valeur de l'index de référence : 1,75%
- Frais de dossier : 400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider la proposition de financement par emprunt de 140 000 € du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

POUR – 13

- offre de financement long terme du Fond Tourisme Occitanie

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un financement a été sollicité auprès du Fond Tourisme Occitanie concernant la tranche 2 de travaux de réhabilitation des espaces publics de Gavarnie.

Le Fond Tourisme Occitanie a transmis l'offre suivante :

- Type d'Emprunt : obligataire
- Montant : 353 000 €
- Date de règlement : 2 mois et 15 jours à compter de la signature du contrat de souscription
- Emetteur Commune de Gavarnie Gèdre
- Durée totale 20 ans dont différé d'amortissement 12 mois
- Amortissement : Progressif
- Périodicité : Trimestriel
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,15 %
- Base de calcul Forfaitaire/360
- Commission : 1 765 €
- Sûretés : Néant
- Options intégrées
 - ✓ Remboursement anticipé partiel ou total des obligations, possible sans indemnités ni frais à compter de la 13ème année
 - ✓ Possibilité de reporter l'annuité en principal de l'année dans la limite de 3 fois sur la durée de vie du contrat sous réserve d'un préavis de 30 jours avant l'échéance avec lissage de l'annuité en principal reportée sur la durée résiduelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider la proposition de financement par emprunt obligataire de 353 000 € du Fond Tourisme Occitanie aux conditions énoncées ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

POUR – 13

4 Appel d'Offre Gérance du Maillet

Madame le Maire rappelle que le contrat de gérance de l'auberge du Maillet auprès de la société STEM Grands Sites prend fin au 15 octobre 2022.

Elle précise qu'il est donc nécessaire de relancer un appel d'offre pour une nouvelle gérance.

Elle propose une gérance saisonnière sur la saison estivale celle-ci s'entendant du 1^{er} mai au 15 octobre (à condition que les conditions d'accès soient favorables à ces dates). La durée du futur contrat sera fixée avec le futur gérant.

Elle propose de fixer un loyer minimal annuel fixe de 20 000 €, libre aux futurs candidats d'améliorer cette proposition. Le futur gérant devra également prendre en charge la redevance due à la Commission Syndicale de la Vallée de Barège. Il devra en sus inclure à sa proposition une clause d'intéressement de la collectivité au fonctionnement du centre sous forme de part financière variable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider le principe de lancer un appel d'offre pour la gérance du maillet dans les meilleurs délais.
- DECIDE de fixer un loyer minimum annuel fixe de 20 000 €.
- DECIDE que les futurs candidats à la gérance devront faire apparaître une clause d'intéressement de la collectivité au fonctionnement du centre.
- DECIDE que le futur gérant devra en sus s'acquitter de la redevance à la commission syndicale selon le calcul suivant : 1,5% sur la part du CA entre 1 et 45 000 € HT et 2% sur la part du CA supérieure à 45 000 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente décision.

POUR – 13

5 Appel d'Offre Piscine

Madame le Maire indique qu'il avait été budgété la rénovation des bassins de la piscine à Gèdre, bassins en mauvais état. Ces travaux sont à ce jour estimés à 250 000 € HT.

Afin de lancer ce projet il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de lancer l'appel d'offre pour la rénovation des bassins de la piscine
- AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente décision

POUR – 13

6 DIVERS

Aucun autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H45.